



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 06 DECEMBRE 2022

Présents : Denis LEBEL, Marie-Claire EPINETTE, Pierre DOURDAN, Alain JODOCIUS, Claude DUCELLIER, Gérard COSTIL, Philippe LARIGNON et Michel MARIE .

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 novembre 2022:

Le PV est parti à la préfecture.

Débrief de la soirée de l'AG:

Retour du sondage effectué par Philippe LARIGNON:

- La musique: bien
- Le repas: bien
- La déco: très bien

Quelques idées pour la prochaine:

Démarrer l'apéro à 19h au lieu de 19h30.

Imaginer la vente d'un calendrier des motards avec des photos des sorties mensuelles.

Proposer un panier à peser.

Prévoir un gros lot pour la tombola et afficher les 5 ou 6 premiers lots.

Débrief du salon auto moto Caen:

23 motos exposées.

3 nouveaux adhérents inscrits.

1 rouleau de moquette rouge a été récupéré par Claude DUCELLIER.

Quelques idées pour le prochain:

Installer un écran vidéo.

Prévoir plus de flyer. (env. 3000)

Installer un drapeau plus haut. (env.3m)

Pour information:

Les photos ne sont pas interdites.

Galette des rois 2023:

Date: 15 janvier.

Les bulletins d'inscriptions vont bientôt être envoyés.

La date limite pour s'inscrire est fixée au 05 janvier.

Maximum 100 personnes.



Le Rallye 2023:

Dates: 17 et 18 juin.

Le parcours réalisé et proposé par Pierre DOURDAN est approuvé à l'unanimité.

Le repas du midi sera à la salle Brummel.

Questions diverses: à poser à Mr le Maire:

Pourrions nous bénéficier d'une place de parking réservée devant le club ?

La Mairie pourrait elle prendre en charge les frais de la SACEM lors de nos manifestations comme certaines communes le font pour leurs associations ?

Pourquoi les réunions ont elles maintenant lieu le mardi ?

Personnellement, pouvant résider à Luc le week-end, je préférerais le vendredi!!! (Michel)

PS: Maintenant, je ne suis pas seul!!!

Rappel:

Les nouveaux adhérents ou adhérentes n'ayant pas de motos anciennes pourront faire les sorties mensuelles et autres mais en restant à l'arrière entre les motos anciennes et la dépanneuse.

Cela pour une durée d'un an (+ selon la décision du Président), date à laquelle ils ou elles devront posséder une moto de l'année en cours - 40 ans.

PROCHAINE REUNION MARDI 03 JANVIER 2023

Le président Denis LEBEL